



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 13 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 31/2023

Signature d'une convention multi partenariale pour la réalisation d'une expérimentation « Bassins de vie transfrontaliers » par la Mission Opérationnelle Transfrontalière

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET, excusé
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCH
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

30 MARS 2023

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006240600551-20230330-31-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date d'acceptation en préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 mars 2023

Délibération n° 31/2023

OBJET : Signature d'une convention multi partenariale pour la réalisation d'une expérimentation « Bassins de vie transfrontaliers » par la Mission Opérationnelle Transfrontalière

RAPPORTEUR : Mme Brigitte BRESC, Vice-Présidente

Territoire frontalier avec la Région Ligurie à l'Est, avec la Région Piémont au Nord, et avec la Principauté de Monaco à l'ouest, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a renforcé et renouvelé depuis plusieurs années ses modalités de coopération transfrontalière.

Elle a ainsi participé aux deux Plans Intégrés Territoriaux du programme Interreg Alcotra actifs sur le Département des Alpes-Maritimes au titre de la programmation 2014-2020 : le PITER ALPIMED coordonné par la Province de Cuneo et le PITER PAYS-SAGES coordonné par la Métropole Nice Côte d'Azur. Il est à noter que la programme Alcotra 2021-2027 a indiqué souhaiter soutenir le développement d'approches stratégiques territoriales. Un appel à projets spécifique sera publié au cours de la nouvelle programmation afin de poursuivre et renforcer l'expérience de territorialisation engagées par les PITER.

La CARF souhaite en outre structurer les modalités de gouvernance avec les territoires italiens frontaliers. Par délibération n°221/2022 la CARF a exprimé le souhait de créer un Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) avec les collectivités ligures et piémontaises voisines dans la perspective d'une participation au Comité de Coopération Transfrontalière évoqué à l'article 10 du Traité du Quirinal.

En parallèle, la CARF a adhéré depuis 2002 à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) conformément à la délibération 66/2002 du Conseil Communautaire du 9 août 2002. La MOT est une association créée en 1997 par le gouvernement français qui a pour objectif de favoriser la prise en compte des intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. La MOT accompagne les territoires transfrontaliers et les acteurs de la coopération dans leurs projets, identifie les obstacles et recherche les solutions aux bons niveaux (local, national ou européen).

La MOT a pour projet de lancer une expérimentation sur la notion de « bassins de vie transfrontaliers ». L'expérimentation a pour but de démontrer aux pouvoirs publics l'existence de « bassins de vie transfrontaliers » et inciter les politiques publiques à s'adapter aux situations singulières de ces territoires interdépendants qui font fi des limites administratives.

Pour ce faire, la MOT entend s'appuyer sur l'étude des 5 espaces frontaliers suivants :

- Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai,
- Nord Lorraine/ Luxembourg,
- Eurodistrict PAMINA,
- Genevois
- Bassin France-Italie-Monaco.

Les enjeux et dynamiques propres à chacun des sites pilotes susmentionnés seront analysés. La MOT proposera une analyse spécifique des besoins de chaque site en termes de gouvernance et émettra des recommandations opérationnelles.

Cette expérimentation présente un intérêt double pour la CARF :

- Dans le cadre de la structuration de la gouvernance sur le territoire, la CARF est un acteur incontournable de la coopération transfrontalière aux côtés de collectivités locales clés du territoire

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-31-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- Mettre en lumière les enjeux du territoire transfrontalier et dégager les solutions à appliquer sur des périmètres cohérents dans le cadre des PITER Alcotra 2021-2027

Le coût de l'expérimentation est estimé à environ 50 000€ par la MOT dont 14 000€ sont à la charge des partenaires du bassin France-Italie-Monaco.

Ce montant est réparti à part égales entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur (4 000€), la Métropole Nice Côte d'Azur (4 000€), la CARF (4 000€). La participation de la Province d'Imperia est moindre (2 000€) dans la mesure où la Province d'Imperia n'est pas membre de la MOT et ne pourra donc pas bénéficier de l'ensemble des ressources mises à disposition des adhérents par la MOT.

Région Provence Alpes Côte d'Azur	Métropole Nice Côte d'Azur	CARF	Province d'Imperia	TOTAL
4 000€	4 000€	4 000€	2 000€	14 000€

VU la délibération 66/2002 du Conseil Communautaire du 9 août 2002 approuvant l'adhésion de la CARF à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;

VU la proposition d'expérimentation autour de la notion de « bassins de vie transfrontaliers » formulée par la MOT et les partenaires impliqués dans cette démarche ;

CONSIDERANT que cette expérimentation présente un intérêt certain pour le territoire de la CARF ;

VU la convention de financement multipartite pour la réalisation de l'expérimentation « Bassins de vie transfrontaliers » ;

VU l'avis de la commission Coopération Transfrontalière et Espace Valléen du 30 janvier 2023 ;

VU l'avis du bureau communautaire du lundi 2 mars 2023 ;

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER la participation de la CARF à l'expérimentation « bassins de vie transfrontaliers » menée par la MOT

AUTORISER le Président à signer la convention inter partenariale pour le financement de l'expérimentation « Bassins de vie transfrontaliers » ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de ladite expérimentation

INSCRIRE le montant de la participation s'élevant à 4 000€ sur les crédits du budget Principal au titre de l'exercice 2023

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président,

Yves J. J. J.



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-31-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023